



**Syndicat d'Etudes et de Réalisations
pour le Traitement
Intercommunal des Déchets
C.S. 1.18
Ouverture d'un poste
Modification de l'organigramme**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 08 décembre 2004

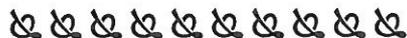
RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice Président

Depuis la mise en œuvre de l'UIOM de Bourogne, la charge de travail de la direction de l'exploitation assurée par MM GUERRIN ET BRIQUET nécessitait le renfort d'un assistant.

Un agent déjà en poste à l'UIOM a été choisi pour assurer cette collaboration après avis du comité de suivi du 27 octobre 2004.

Afin de pourvoir au remplacement du poste de cet agent, il est nécessaire de recruter un électricien à compter du 1^{er} janvier 2005.



Il est demandé au Comité Syndical :

- ☞ d'**AUTORISER** le Président à ouvrir un poste d'agent de salubrité à compter du 1^{er} janvier 2005 dont la dépense sera prévue au BP 2005
- ☞ de **PROCEDER** à la modification du tableau des effectifs permettant le recrutement d'un agent de salubrité

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à ouvrir un poste d'agent de salubrité à compter du 1^{er} janvier 2005 dont la dépense sera prévue au BP 2005
- **PROCEDE** à la modification du tableau des effectifs permettant le recrutement d'un agent de salubrité

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 15 DEC. 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 14 DEC. 2004**

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

Emile GEHANT

